

**Délibération N°2025.014 JEUDI 30 JANVIER 2025 A 18 H 30**

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS  
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES

**L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 24 janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.**

**PRESENTS :** Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, M. Guillaume LEFEBVRE, Mme Dominique KOLACZYK, Mme Clotilde LESAIN, M. Anthony LENGLET, M. Gaëtan AMEELE, Mme Pascale BINET, M. Claude CAUET, M. Maxime GOUBET, Mme Christine VALLEZ

**REPRESENTE :** Mme Corinne LEFRANC par Mme Christine VALLEZ, Mme Katarina LESOING par Mme Pascale BINET

**ABSENTS :** M. Laurent CARTIGNY, Mme Caroline LEFEBVRE

est désignée secrétaire de séance : Mme Christine VALLEZ

**Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fond d'Aide aux Projets Locaux des communes rurales**

**POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0 NE PREND PAS PART AU VOTE : 2**

Madame le Maire expose que le projet de restructuration de l'école maternelle, d'une cantine et d'une garderie pour la phase 2, représentant la phase conditionnelle des travaux a un coût prévisionnel, de 957 670,09 € HT soit 1 149 204,11 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Région au titre du Fond d'Aide aux Projets Locaux (FAPL) des communes rurales.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	239 417,52 €	25,00 %
Région	FAPL	50 000,00 €	5,22 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		318 252,57 €	33,23 %
Emprunt		350 000,00 €	36,55 %
<b>Total HT</b>		<b>957 670,09 €</b>	<b>100,00 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : MARS 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : SEPTEMBRE 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : AUTOMNE 2025

Le conseil municipal, décide à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ne prenant pas part au vote de

- approuver la réalisation de la phase conditionnelle des 2 classes de maternelle, de la cantine et de la garderie présenté et estimé à 957 670,09 € HT
- approuver le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Région au titre de la FAPL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Ainsi délibéré et signé après lecture

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Mélanie PAWLAK

Christine VALLEZ

